

Bulletin No. 49

Exemples de calculs de la révision des grilles de salaires des OFF

On nous a demandé de fournir des exemples pertinents sur la façon de calculer la RÉVISION des grilles de salaires des OFF qui seront effectives à partir du 31 mars 2010 à minuit.

Officiers sujets à l'Appendice H

Au 31 mars 2010, le taux de rémunération pour un MAO-6 pour un jour de relâche payé est de 71,964 par année. Le taux de rémunération pour un MAO-6 au 1er avril 2010 sera de 35,00 \$ de l'heure x 42 heures par semaine x 52,176 semaines par année = 76,699 par année; ce qui signifie une augmentation de 6,58 %. Comme à l'habitude, il faudra faire quelques ajustements mineurs pour arrondir l'échelle salariale, mais en général les taux de rémunération pour les jours de relâche augmenteront de près de 6,55 % à ladite date.

Officiers sujets aux Appendices I, J et K

Au 31 mars 2010, le taux conventionnel de rémunération pour un MAO-6 est de 30,58 \$ de l'heure. Au 1er avril 2010, le taux de rémunération pour un MAO-6 sera de 35,00 \$ de l'heure. Ceci représente une augmentation de 14,45 %. (Multipliez le taux horaire par 40 heures semaine x 52,176 semaines par année pour obtenir le salaire annuel pour le système de rémunération conventionnel.) Encore une fois, il y aura des ajustements mineurs à effectuer aux tables de rémunération, mais les taux de rémunération conventionnels augmenteront d'au moins 14,4 % ce jour-là.